
Perception de la violence conjugale et l'adhésion aux croyances sexistes sur la perception de la gravité de ce phénomène chez les policiers

Auteur : Cabay, Julie

Promoteur(s) : Blavier, Adelaide

Faculté : Faculté de Psychologie, Logopédie et Sciences de l'Éducation

Diplôme : Master en sciences psychologiques, à finalité spécialisée en psychologie clinique

Année académique : 2021-2022

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/16593>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

Erratum

Ce document contient des modifications à apporter au mémoire présenté par Julie CABAY

Page 5, premier paragraphe : « La société patriarcale *légitimise* le droit de violence des hommes sur les femmes qui affirment leur autorité par le biais de la domination. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « La société patriarcale *légitime* le droit de violence des hommes sur les femmes qui affirment leur autorité par le biais de la domination.»

Page 6, premier paragraphe : « S'en est alors suivi *alors* une reconnaissance sociale et politique de la violence faite aux femmes...»

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « S'en est alors suivi une reconnaissance sociale et politique de la violence faite aux femmes...»

Page 9, deuxième paragraphe : « Cette législation s'applique aux conjoints, et aux cohabitants, tant hétérosexuels que homosexuels. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Cette législation s'applique aux conjoints et aux cohabitants, tant hétérosexuels que homosexuels. »

Page 11, deuxième paragraphe : « ...de maintenir un climat de peur et d'insécurité dans lequel la victime se *conformer* aux exigences de son partenaire par crainte de voir la situation s'aggraver davantage (Manseur, 2004).

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « ...de maintenir un climat de peur et d'insécurité dans lequel la victime se *conforme* aux exigences de son partenaire par crainte de voir la situation s'aggraver davantage (Manseur, 2004). »

Page 11, troisième paragraphe : «... le contrôle de l'argent et/ou *les* biens de la victime... »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « ... le contrôle de l'argent et/ou *des* biens de la victime ... »

Page 12, deuxième paragraphe : « Bien que la violence psychologique soit la première à être utilisée, elle est souvent la dernière à *disparapître* lorsque l'auteur essaye de modifier ses comportements. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Bien que la violence psychologique soit la première à être utilisée, elle est souvent la dernière à *disparaître* lorsque l'auteur essaye de modifier ses comportements. »

Page 16, deuxième paragraphe : « Il faut replacer dans ce contexte les données pour comprendre les inégalités face aux violences conjugales sans omettre la réalité des violences physiques, *sexuelle* et/ou psychologiques subie par certains hommes. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Il faut replacer dans ce contexte les données pour comprendre les inégalités face aux violences conjugales sans omettre la réalité des violences physiques, *sexuelles* et/ou psychologiques subie par certains hommes. »

Page 24, deuxième paragraphe : « Nous verrons, *par la suite*, que ce travail de collecte des preuves constitue la pierre angulaire du métier de policier. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Nous verrons, *ultérieurement*, que ce travail de collecte des preuves constitue la pierre angulaire du métier de policier. »

Page 25, deuxième paragraphe : « un appel clair y est donc fait à la rapidité et à la fermeté, ainsi qu'à une bonne évaluation de la situation dans toute action des autorités policières et *judiciaire* »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « un appel clair y est donc fait à la rapidité et à la fermeté, ainsi qu'à une bonne évaluation de la situation dans toute action des autorités policières et *judiciaires*. »

Page 29, deuxième paragraphe : « Dès 1992, Sherman et ses collaborateurs ont relevé *déjà* que l'un des problèmes des pratiques policières était que... »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Dès 1992, Sherman et ses collaborateurs ont relevé que l'un des problèmes des pratiques policières était que... »

Page 32, deuxième paragraphe : « Premièrement, *l'analyser* la perception de la gravité de la violence conjugale par les policiers doit prendre en considération l'influence des facteurs personnels et environnementaux. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Premièrement, *l'analyse* de la perception de la gravité de la violence conjugale par les policiers doit prendre en considération l'influence des facteurs personnels et environnementaux. »

Page 34, dernier paragraphe : « Des études réalisées dans différents pays ont indiqué que les hommes ont des attitudes plus négatives *envers* la violence conjugale envers les femmes (Glick, Sakalli, et al., 2002 ; Locke & Richman, 1999 ; Sakalli, 2001) »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Des études réalisées dans différents pays ont indiqué que les hommes ont des attitudes plus négatives *vis-à-vis* la violence conjugale envers les femmes (Glick, Sakalli, et al., 2002 ; Locke & Richman, 1999 ; Sakalli, 2001).»

Page 35, deuxième paragraphe : « Les femmes policières seraient ainsi plus sensibles et plus *empathique* à l'égard des femmes battues. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Les femmes policières seraient ainsi plus sensibles et plus empathiques à l'égard des femmes battues. »

Page 36, deuxième paragraphe : « Dans nos sociétés, les normes et les valeurs communes sont façonnées par l'idéologie patriarcale qui *influencent* également les professionnels, dont les policiers (Golge et al., 2016). »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Dans nos sociétés, les normes et les valeurs communes sont façonnées par l'idéologie patriarcale qui *influence* également les professionnels, dont les policiers (Golge et al., 2016). »

Page 44, dernier paragraphe : « La violence répétée est, *dès lors*, perçue comme étant plus grave que lors d'un incident isolé. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « La violence répétée est, *par conséquent*, perçue comme étant plus grave que lors d'un incident isolé. »

Page 48, premier paragraphe : « Le reste de notre population, soit les autres policiers, nous *ont* fait parvenir leurs réponses via l'enquête en version papier par la poste. »

Cette phrase doit être modifiée par la phrase suivante : « Le reste de notre population, soit les autres policiers, nous *a* fait parvenir leurs réponses via l'enquête en version papier par envoi postal. »

Pages 49 à 52 : Erreur lors de la mise en forme finale du mémoire. Au lieu du chapitre « matériel » dûment rédigé, le brouillon (contenant les notes d'un autre mémoire utilisé en référence) a été inséré dans le document final. En lieu et place des pages susmentionnées, remplacer le contenu par :

a. Scénarios de violence conjugale (André, 2013)

Notre méthode de questionnaire repose sur celle élaborée en 2013 par Marie André (mémorante du service d'Adélaïde Blavier). Elle a créé 12 scénarios relatant des faits de violence conjugale. Au cours de la création de ces scénarios, elle a demandé à douze personnes lambda (6 hommes et 6 femmes qui ne seront pas réinterrogés par la suite) de donner leur avis sur chaque scénario afin d'en améliorer le contenu et de le rendre le plus réaliste possible. Les 12 scénarios sont alors répartis de manière aléatoire et équitable en fonction du type de violence (physique, psychologique et sexuelle), du genre de la victime et de celui de l'auteur. Les scénarios présentent également une variable temporelle : certaines situations de violence conjugale sont uniques alors que d'autres sont répétitives. Cette variable est capitale étant donné que les premières manifestations de violence sont rarement perçues comme telles en dépit du fait qu'elles ont tendance à se répéter.

Lors de la passation, il est demandé aux répondants de donner une cote de perception de la gravité de chaque scénario sur une échelle de 1 (pas du tout violent) à 5 (extrêmement violent), le score maximal pour l'ensemble des scénarios étant de 60. Afin de déterminer un seuil de tolérance pour chacune des populations étudiées, et ce pour chaque type de violence (psychologique, physique et sexuelle) ainsi que pour chaque genre de victimes et auteurs (féminins ou masculins), André (2013) considère une moyenne supérieure à trois (numérique considérée comme « violente » sur l'échelle de base associée aux scénarios) pour un scénario comme une considération non tolérable du scénario. Ainsi, pour l'ensemble des scénarios, une moyenne dépassant le score de 36 correspond au seuil d'une perception « grave » des faits de violence conjugale quel que soit le type de la violence, le genre de la victime et de l'auteur. Plus en détail, chaque type de violence (physique, psychologique, sexuelle) est compris entre un score minimal de 4 et un score maximal de 20. Le score des items pour le genre de l'auteur de violence conjugale, que ça soit un homme ou une femme, est compris entre 6 et 30. Il en va de même pour le « temps de violence » qui comprend deux modalités (violence unique ou répétée) dont les scores varient entre 6 et 30.

Cet outil possède quatre avantages. Premièrement, il inclut la violence conjugale subie par les hommes en proportions égales avec celle subie par les femmes. En matière de violence conjugale, les prévalences font majoritairement état des violences faites aux femmes par des hommes. Or, ces prévalences pourraient comporter un biais lié au fait que les hommes déclarent moins les violences conjugales dont ils sont victimes (Hirigoyen, 2005). Inclure les deux types de violence permet de faire état des potentielles différences entre les genres des victimes. Deuxièmement, il insère les trois types de violence conjugale (physique, psychologique et sexuelle) dans le questionnaire, ce qui permet également de mesurer les différences entre eux. Chaque type de violence est représenté par 4 scénarios. Troisièmement, il introduit une variable temporelle dans les 12 scénarios de manière équitable, nous permettant ainsi de comparer les différences de perception entre les premières manifestations de violence conjugale (situation unique) et les violences conjugales plus installées (situations répétitives). Quatrièmement, le fait que ces scénarios soient courts (10 lignes) permet de relater factuellement les scènes de violence sans pour autant fatiguer les participants.

b. Echelle de sexisme ambivalent (ESA ; Dardenne et al., 2006)

L'échelle de sexisme ambivalent (ESA, 2006) est la version française de l'Ambivalent Sexism Inventory (ASI) de Glick et Fiske (1996). Elle fournit une mesure de sexisme hostile, du sexisme bienveillant et une mesure globale du sexisme ambivalent. Composée de 22 items, l'ESA propose deux échelles de mesures du sexisme. Celle du sexisme hostile « évalue dans quelle mesure les personnes ont une vue conflictuelle des relations de genre dans lesquelles les femmes rechercheraient le contrôle sur les hommes » (Dardenne et al., 2006). Celle du sexisme bienveillant « présente la femme comme une créature pure qui doit être respectée et adorée, mais également aidée et protégée » (Dardenne et al., 2006).

Concernant la cotation, l'ESA est composée de vingt-deux items évalués de 0 « pas du tout d'accord » à 5 « tout à fait d'accord ». Ainsi, le score de sexisme ambivalent est compris entre 0 et 110. Un score élevé suggère une disposition à des relations inégalitaires entre hommes et femmes. L'ESA est divisée en deux sous-échelles (sexisme bienveillant et sexisme hostile) dont le score varie pour chacune de 0 à 55.

Selon Dardenne et ses collaborateurs (2006), l'ESA est satisfaisante tant en terme de validité structurelle qu'en tant que mesure adéquate du sexisme.

Cette échelle, à travers vingt-deux affirmations, permet de mesurer l'adhésion au sexisme. Un score élevé à celle-ci suggère une disposition à des relations inégalitaires entre conjoints.

Puisqu'un regard dit « patriarcal » est susceptible d'influencer la perception de la gravité des faits de violence conjugale, l'objectif est d'estimer l'impact de la conception égalitaire ou inégalitaire des relations conjugales chez les sujets sur leur perception de la gravité des faits de cette violence.

c. Echelle d'empathie cognitive et affective (QCAE ; Reniers et al., 2011)

Le « Questionnaire of Cognitive and Affective Empathy » (QCAE) élaboré par Reniers et ses collaborateurs (2011) évalue deux types d'empathie : l'empathie cognitive et l'empathie affective. Le QCAE contient 31 items cotés sur une échelle de Likert allant de 1 (pas du tout d'accord) à 4 (parfaitement d'accord) et dont le score total est compris entre 31 à 124. Plus le score du répondant est élevé, plus il est considéré comme empathique. L'empathie cognitive est mesurée par 19 items dont le score varie de 9 à 76, tandis que l'empathie affective qui est mesurée par 12 items varie de 12 à 48. Les femmes obtiennent des scores significativement plus élevés que les hommes : pour l'empathie cognitive, la moyenne des femmes est de 59.42 (0.3) tandis que celle des hommes est de 56.12 (0.5) ; pour l'empathie affective, la moyenne des femmes est de 36.76 (0.2) et celle des hommes est de 32.27 (0.3).

Ce test comporte l'avantage d'une bonne validité convergente (*convergent validity*) et de construit (*construct validity*) (Reniers et al., 2011).